

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ

Je soussigné, Monsieur Franck GHIRARDELLO, Maire de la Commune de Chevry-Cossigny et Vice-président de l'Orée de la Brie, certifie que l'arrêté n°**2018/01/003-ST** prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de P.L.U. :

- A fait l'objet d'un affichage depuis le **24/01/2018** :
 - En mairie,
 - Sur les panneaux municipaux de la commune.

- A fait l'objet d'un avis:
 - Sur le site internet de la commune depuis le **01/02/2018**,
 - Sur le compte Facebook de la commune depuis le **01/02/2018**,
 - Sur les panneaux municipaux de la commune depuis le **01/02/2018**,
 - Sur le panneau lumineux de la commune depuis le **01/02/2018**,
 - Dans « le petit CHEVRIARD, les nouvelles de Chevry-Cossigny n°12 du **18/02/2018**,
 - Sur les lieux des projets depuis le **01/02/2018** sis :
 - *Au bord de la route de Férolles
 - *Route de Brie-Comte-Robert
 - *ZAC activités
 - *ZAC habitations (rue Charles Pathé et Chemin de la Butte)
 - *Sur la D35

- A fait l'objet d'une mention en caractères apparents dans les annonces légales des journaux suivants :
 - Le Parisien n°**22831** en date du **29/01/2018**, et n°**22849** en date du **19/02/2018**.
 - La République de Seine-et-Marne n°**7822** en date du **29/01/2018**, et n°**7825** en date du **19/02/2018**.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour et valoir ce que de droit.

Franck GHIRARDELLO



Maire

Vice-président de l'Orée de la Brie